

Afin d'en faciliter la lecture, le masculin est employé sans discrimination comme genre neutre dans ce document.

OBJECTIFS DU COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL DU DOCTORANT :

Conformément à l'arrêté du 25 Mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022, le comité de suivi individuel (CSI) du doctorant se réunit obligatoirement **avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat**. Le CSI du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la Convention Individuelle de Formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, **les conditions de sa formation** et les **avancées de sa recherche**. Le CSI est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. En cas de difficultés observées par le CSI, son président alerte les directions du laboratoire et de l'école doctorale, qui prennent en concertation toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat (cf. point 5 de la Charte).

A l'issue de la réunion, le CSI formule des recommandations et transmet un compte-rendu au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au(x) directeur(s) de thèse. Ces échanges visent à susciter une discussion constructive.

MODALITÉS D'ORGANISATION :

- Le CSI du doctorant est organisé au niveau du laboratoire. Le doctorant est en charge de l'organisation logistique de la réunion du CSI et doit en saisir la composition dans ADUM. Les membres du CSI peuvent participer en distanciel.
- Le CSI du doctorant est constitué de **3 membres minimum**¹. Il comprend :
 - un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse,
 - dans la mesure du possible, un membre extérieur à l'établissement,
 - un membre non-spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse.
- Les membres du CSI sont : enseignants-chercheurs ; chercheurs (académiques ou non, titulaires d'un doctorat) ; ou ingénieurs de recherche titulaires d'un doctorat et autorisés à encadrer une thèse. Être titulaire de l'HDR n'est pas une obligation.
- Au moins un des membres est extérieur au laboratoire, ou à l'équipe de recherche ou à la section CNU dans laquelle la thèse s'inscrit.
- Les membres du CSI ne participent pas à la direction du travail du doctorant ; **les directeurs, codirecteurs et co-encadrants de thèse en sont donc exclus**.
- *Le doctorant doit être consulté pour la constitution du CSI.*
- *Dans la mesure du possible, la **composition du CSI du doctorant reste constante tout au long de son doctorat**.*

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL DU DOCTORANT :

- **Avant** la réunion de ce comité, le doctorant transmet aux membres de la commission, un **rapport succinct** (une page maximum) sur l'avancement de ses travaux, tout document qu'il juge nécessaire, ainsi que le « récapitulatif de participation aux formations » et le document « démarche d'autoévaluation de ses compétences » extraits d'ADUM. **Les doctorants réalisant leur thèse en cotutelle** doivent également fournir le bilan des mobilités effectuées.

La réunion du CSI est organisée sous la forme de trois étapes distinctes :

- **Étape 1** : le doctorant présente l'avancement de ses travaux de thèse, les formations suivies durant l'année² et présente son projet pour l'année suivante (planning du projet / formations planifiées) devant le comité et le(s) directeur(s) de thèse ; cette présentation est suivie de discussions avec tous les protagonistes ;
- **Étape 2** : le doctorant s'entretient avec les membres du comité **sans la direction de thèse** ;
- **Étape 3** : la direction de thèse s'entretient avec les membres du comité **sans le doctorant**.

Les membres du CSI établissent un compte-rendu de la réunion en s'appuyant sur le document ci-dessous qu'ils devront signer.

Le doctorant et le(s) directeur(s) de thèse prennent ensuite connaissance du rapport et peuvent émettre des remarques. Ils signent le document et le doctorant le dépose sur ADUM.

¹ Les membres du comité peuvent ultérieurement faire partie du jury de thèse, **mais ne peuvent pas être désignés comme rapporteurs** du fait de leur implication dans l'évaluation de la thèse lors du CSI.

² Pour la réinscription en deuxième année, le doctorant doit aussi présenter sa convention de formation.

NOM et PRENOM DU DOCTORANT		
Directeur (et co-directeur) de thèse :		
Préciser si le doctorat est effectué :		à temps complet ☐ à temps partiel ☐
Doctorant en cotutelle :		OUI ☐ NON ☐
Si OUI, préciser l'université partenaire :		
Année de thèse :	Inscription dérogatoire* : OUI ☐ NON ☐ * >3 ans si doctorat à temps plein, >6 ans si doctorat à temps partiel	
Date de la réunion du comité de suivi individuel du doctorant		

COMPOSITION DU COMITE (cf. modalités d'organisation p. 1)	NOM/PRÉNOM	LABORATOIRE et SECTION CNU	SIGNATURE
Président du CSI			
Membre 2			
Membre 3			
Autre membre			

MERCI DE CONFIRMER LA SPÉCIALITÉ DE LA THESE POUR LA REINSCRIPTION 2025/2026.
Cf ANNEXE

REVUE DE L'AVANCEMENT DU PROJET DE RECHERCHE	
CRITERES	COMMENTAIRES / DÉTAILS SUR L'APPRÉCIATION
1 Connaissance du sujet	
2 Capacité de synthèse	
3 Planification du projet réalisée dans la Convention Individuelle de Formation	
4 Présentations orales (Conférences internationales ou nationales / Posters / Séminaires)	
5 Publications	
6 Intégration dans l'équipe de recherche	

PROGRESSION DU PROJET ET APPRECIATION GENERALE :

OBJECTIFS A REALISER DANS L'ANNEE :

REVUE DU PLAN DE FORMATION ET DES FORMATIONS MISES EN ŒUVRE POUR ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES EXIGÉES POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DOCTEUR (Arrêté du février 2019)		
	CRITERES	COMMENTAIRES / DÉTAILS SUR L'APPRÉCIATION
1	Avancement du plan de formation ? % des compétences exigées acquises ? Compétences restant à acquérir ? (cf. tableau « Blocs de compétences » ci-dessous)	
2	Certification anglais, espagnol, français ?	
3	Modification du plan de formation ?	

DOCTORANTS EN COTUTELLE		
REVUE DES MOBILITES EFFECTUEES DANS LE CADRE DE LA COTUTELLE		
	LIEU	PERIODE
1		
2		
3		

AVIS DU COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL DU DOCTORANT*(Compte-rendu à annexer à la fiche de réinscription)*☐ **FAVORABLE**

à la poursuite de la thèse

☐ **FAVORABLE**

à la soutenance avant le :

☐ **DÉFAVORABLE**

à la poursuite de la thèse

Le Doctorant certifie avoir pris connaissance de l'avis du comité de suivi individuel**Remarques du doctorant :** *(ci-dessous ou sur papier libre)***Signature du doctorant :****Remarques éventuelles du (des) Directeur(s) de thèse :****Signature du (des) Directeur(s) de thèse**

Offre Conseil de l'ED SSH du 16 décembre 2024

Champ disciplinaire HCERES		Nouvelle spécialité sélectionnée 2025/2026
SCIENCES HUMAINES ET HUMANITÉS NOUVELLES		
Spécialités		
ETUDES BASQUES		
LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES		
LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES		
ÉTUDES ANGLOPHONES		
ÉTUDES ROMANES		
ÉTUDES ROMANES - DOMAINE HISPANIQUE		
LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE		
SCIENCES DU LANGAGE		
SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE		
SCIENCES DU LANGAGE - DIDACTIQUE DES LANGUES		
ARTS, THÉORIES ET PRATIQUES		
HUMANITES - PATRIMOINE CULTUREL		
PHILOSOPHIE		
GÉOGRAPHIE		
GÉOGRAPHIE - AMÉNAGEMENT		
HISTOIRE		
ARCHÉOLOGIE		
HISTOIRE DE L'ART		
SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES		
SCIENCES DE L'EDUCATION		
Champ disciplinaire HCERES		
SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ		
Spécialités		
SCIENCES DE GESTION		
SCIENCES ÉCONOMIQUES		
DROIT PRIVÉ ET SCIENCES CRIMINELLES		
DROIT PUBLIC		
HISTOIRE DU DROIT		
SCIENCES POLITIQUES		
ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE		
SOCIOLOGIE		
SCIENCES DE LA DURABILITÉ		

TABLEAU COMMUNIQUE A TITRE INDICATIF AUX MEMBRES DU COMITE

BLOCS DE COMPETENCES DÉTAILLÉS EN SOUS-COMPÉTENCES	
Bloc 1 : Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective	Disposer d'une expertise scientifique tant générale que spécifique d'un domaine de recherche et de travail déterminé
	Faire le point sur l'état et les limites des savoirs au sein d'un secteur d'activité déterminé, aux échelles locale, nationale et internationale
	Identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés
	Identifier les possibilités de ruptures conceptuelles et concevoir des axes d'innovation pour un secteur professionnel
	Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
	S'adapter en permanence aux nécessités de recherche et d'innovation au sein d'un secteur professionnel
Bloc 2 : Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective	Mettre en œuvre les méthodes et les outils de la recherche en lien avec l'innovation
	Mettre en œuvre les principes, outils et démarches d'évaluation des coûts et de financement d'une démarche d'innovation ou de R&D
	Garantir la validité des travaux ainsi que leur déontologie et leur confidentialité en mettant en œuvre les dispositifs de contrôle adaptés
	Gérer les contraintes temporelles des activités d'études, d'innovation ou de R&D
	Mettre en œuvre les facteurs d'engagement, de gestion des risques et d'autonomie nécessaire à la finalisation d'un projet R&D, d'études ou d'innovation
Bloc 3 : Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective	Mettre en œuvre les problématiques de transfert à des fins d'exploitation et valorisation des résultats ou des produits dans des secteurs économiques ou sociaux
	Respecter les règles de propriété intellectuelle ou industrielle liées à un secteur
	Respecter les principes de déontologie et d'éthique en relation avec l'intégrité des travaux et les impacts potentiels
	Mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs de publication à l'échelle internationale permettant de valoriser les savoirs et connaissances nouvelles
	Mobiliser les techniques de communication de données en « open data » pour valoriser des démarches et résultats
Bloc 4 : Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale	Acquérir, synthétiser et analyser les données et informations scientifiques et technologiques d'avant-garde à l'échelle internationale
	Disposer d'une compréhension, d'un recul et d'un regard critique sur l'ensemble des informations de pointe disponibles
	Dépasser les frontières des données et du savoir disponibles par croisement avec différents champs de la connaissance ou autres secteurs professionnels
	Développer des réseaux de coopération scientifiques et professionnels à l'échelle internationale
	Disposer de la curiosité, de l'adaptabilité et de l'ouverture nécessaire pour se former et entretenir une culture générale et internationale de haut niveau
Bloc 5 : Formation et diffusion de la culture scientifique et technique	Rendre compte et communiquer en plusieurs langues des travaux à caractère scientifique et technologique en direction de publics ou publications différents, à l'écrit comme à l'oral
	Enseigner et former des publics diversifiés à des concepts, outils et méthodes avancés
	S'adapter à un public varié pour communiquer et promouvoir des concepts et démarches d'avant-garde

Bloc 6 : Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective	Animer et coordonner une équipe dans le cadre de tâches complexes ou interdisciplinaires
	Repérer les compétences manquantes au sein d'une équipe et participer au recrutement ou à la sollicitation de prestataires
	Construire les démarches nécessaires pour impulser l'esprit d'entrepreneuriat au sein d'une équipe
	Identifier les ressources clés pour une équipe et préparer les évolutions en termes de formation et de développement personnel
	Évaluer le travail des personnes et de l'équipe vis-à-vis des projets et objectifs